

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 9 (1888)
Heft: 12

Artikel: Bulletin mensuel : (3 décembre 1888)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (3 décembre 1888¹).

La *Contemporary Review* a publié, sur l'**Algérie** et sur le rôle que la France y a joué depuis un demi-siècle, un article dû à un publiciste anglais des plus autorisés, M. Grant Allen, auquel nous empruntons ce qui suit, d'autant plus volontiers que l'auteur étant Anglais, son impartialité ne peut faire l'objet d'aucun doute. « Il semble, » dit-il, « que nous n'ayons jamais estimé à sa juste valeur l'importance de l'effort tenté par la France pour ramener la Berbérie sous l'influence de la civilisation chrétienne. Accoutumés à ne considérer l'Afrique qu'au point de vue de nos propres relations commerciales par les voies du Congo, du Nil et du Zambèze, nous avons perdu de vue l'importance réelle de l'entreprise française en Algérie, dont aucune jalousie mesquine ne viendra, espérons-le, entraver les progrès. Un observateur consciencieux envisageant les incroyables résultats que la France est parvenue à obtenir en un peu plus d'un demi-siècle, ne pourra qu'admettre que cette conquête du nord de l'Afrique a été un véritable bienfait pour le monde civilisé. La France s'est emparée d'un véritable repaire de bandits, ennemis de la civilisation et du commerce, et a complètement transformé le pays. Elle a droit à la reconnaissance de toutes les nations, qui ont pour devoir de lui venir en aide afin d'achever une entreprise aussi noblement commencée. L'Algérie possède un réseau de chemins de fer dont l'importance augmente chaque année et sa colonisation est une œuvre superbe qui est loin d'être terminée. Sa position géographique est la plus favorable possible, le sol est extrêmement fertile et le climat délicieux, et il est indiscutable que des capitaux et des travailleurs ne négligeront plus longtemps un pays situé à vingt-huit heures de Marseille et aussi riche que l'Amérique occidentale. » L'auteur examine ensuite quels seront les résultats probables de la civilisation sur les différentes races habitant l'Algérie. Il croit que les Kabyles, accoutumés au travail régulier, adopteront facilement les mœurs européennes, mais il est persuadé que l'Arabe nomade finira par disparaître. Quant à l'effet de la civilisation du nord de l'Afrique sur le reste du continent, M. Grant Allen croit que l'infranchissable Sahara formera une barrière perpétuelle. Le nord de

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale.

L'Afrique deviendra européen, le continent mystérieux commencera aux limites extrêmes du désert. Cependant, la France aura, directement ou indirectement, contribué à ouvrir au commerce et à la civilisation les immenses régions de l'Afrique centrale, car déjà les marchandises françaises pénètrent dans l'intérieur et les chemins de fer atteignent les limites du désert. Nul doute que dans l'avenir ces communications ne s'étendent jusqu'à l'intérieur de ces régions barbares.

Au milieu des différentes sectes musulmanes habitant l'Algérie, les **Mzabites**, qui ont des mœurs et des pratiques spéciales, forment en quelque sorte un peuple à part. Ils ont sur le Coran des interprétations qui diffèrent de celles des autres musulmans et qui inspirent une certaine méfiance à leurs coreligionnaires. Aussi le sentiment d'hostilité latente et héréditaire qui existe entre les Mzabites et les autres sectes crée, pour les premiers, des difficultés et des complications fréquentes dans le règlement de leurs affaires d'intérêt. Pour tous leurs actes judiciaires, les Arabes sont dans l'obligation de recourir à la juridiction du cadi. Or, ce fonctionnaire a toujours été pris dans la classe musulmane proprement dite, et la dissemblance de mœurs et de religion, la différence d'interprétation du Coran, dont le texte forme l'unique loi du musulman, mettent les Mzabites dans une situation difficile qui pourrait parfois dégénérer en persécution. Pour leur donner satisfaction, il suffirait, ainsi qu'ils le demandent, de nommer trois cadis mzabites, un dans le chef-lieu de chaque département de l'Algérie. A cet effet, ils ont adressé une requête au gouverneur de l'Algérie, en lui exprimant leur désir de pouvoir, à l'avenir, soumettre à des juges appartenant à leur secte toutes les questions ayant pour but de liquider les successions des Mzabites décédés en Algérie. Leurs cadis auraient aussi pour mission : 1° De recevoir, avec minute, tous les actes de prêts, sur immeubles situés au Mzab, entre Mzabites, que les notaires français ne peuvent recevoir, faute de titres de propriété. 2° De recevoir tous les actes de mariage des Mzabites se mariant en Algérie et prononcer les divorces. Les Mzabites demandent du reste, que ces trois cadis soient institués à leurs frais et ne reçoivent aucun traitement de l'État.

Le *Petit Provençal* annonce que **M. L. A. Brémond**, qui a déjà fait plusieurs voyages en Abyssinie et au Choa, organise à Marseille une nouvelle expédition. Il compte se diriger sur le **Choa** par la route du Harrar, dernière conquête de Ménélik. Il rendra à ce monarque, dont l'amitié lui est acquise, une nouvelle visite, afin d'obtenir, avec son bienveillant concours et celui des chefs de tribus, le Raz Gobana et

autres, les facilités d'aller au Kaffa pour pénétrer de là dans les contrées mystérieuses qu'aucun européen n'a jamais foulées, et venir déboucher si possible, à Zanzibar. Au cours de ce voyage, l'expédition espère résoudre plusieurs problèmes du plus haut intérêt et déterminer enfin, d'une façon certaine, si le Wuby (vulgairement nommé Oromo) est réellement le grand affluent du fleuve Juba, question jusqu'ici très controversée par les savants. M. Brémond entreprend à ses risques et périls ce long et dangereux voyage; il s'adjoit, comme compagnon de route, un capitaine au long cours dont un séjour de plusieurs années au Choa et chez les Gallas est presque une garantie de succès. Feront également partie de l'expédition des jeunes gens appartenant à deux riches familles marseillaises que la grandeur d'un semblable voyage a séduits, et M. E. Bidault, photographe, qui, depuis un an, parcourt le Harrar, formant une collection de vues destinée à enrichir un grand ouvrage qui sera publié au retour de l'expédition.

Dans notre précédent numéro, nous avons donné les renseignements que nous possédions le mois passé sur la **British East African Company**; aujourd'hui, nous pouvons les compléter par ceux que nous apportent les *Proceedings* dans leur compte rendu du mémoire présenté par Sir Francis de Winton à la réunion de l'Association britannique, à Bath. Les territoires auxquels la Compagnie sus-mentionnée va chercher à porter le commerce et la civilisation sont encore peu connus, mais d'après J. Thomson qui les a traversés, on peut admettre que jusqu'à une distance de 130 kilomètres de la côte le pays est sec et aride, et peu peuplé, par suite des incursions des Masai. Le consul Holmwood rapporte que partout où les roches sous-jacentes sont horizontales et peu brisées, il existe des réservoirs naturels sous la forme de trous ou de bassins circulaires taillés dans le roc. Les indigènes les appellent *Ulungula*; la tribu qui habite cette région est celle des Walungulu; ils trouvent toute l'année de l'eau dans ces cuvettes naturelles. Après avoir dépassé Mango qui fait partie des monts Boura ou Ndara, le pays s'élève, l'on entre dans le district de Teïta, et bientôt dans la région riche et fertile qui forme le pied du Kilimandjaro. Puis viennent les plateaux onduleux des Masai, à une altitude qui varie de 1,000 m. à 2,000 m.; ils nourrissent de grands troupeaux de bestiaux et beaucoup d'ânes, ainsi que du gibier en grande quantité et de toutes sortes d'espèces. Le climat est salubre et convenable pour des Européens. A 700 kilom. de Mombas on rencontre les lacs Naïvasha, Elmeteïta et Nakouro, tous situés dans le territoire des Masai.

A une cinquantaine de kilomètres à l'est se trouve la chaîne des monts Aberdare, ainsi nommés par J. Thomson du nom du président de la Société de géographie de Londres, l'année où il fit son fameux voyage à travers le pays des Masaï. L'altitude de ces montagnes a été évaluée à 4,600 m. A l'est des monts Aberdare se dresse le Kénia, à une hauteur de 5,500 m.; tandis qu'à 160 kilom. à l'ouest du lac Nakouro s'étend le lac Victoria-Nyanza. A 160 kilom. également au N.-O., on atteint le lac Baringo; après avoir laissé derrière lui les turbulents Masaï, le voyageur se trouve au milieu d'une population pacifique, d'une belle nature et d'un paradis pour les chasseurs.

La British East African Company se propose de fonder là une grande station commerciale, les marchés des districts environnants paraissant devoir offrir un champ vaste et propre aux opérations commerciales, spécialement pour l'importation du coton et d'autres produits manufacturés qui n'y ont jamais été introduits jusqu'ici, la population de l'intérieur n'ayant jamais pu avoir de communication avec la côte. Du lac Baringo, la Compagnie estime qu'il sera possible d'établir, sans grandes difficultés, une route jusqu'à la province d'Émin-pacha, et que celui-ci sortira de ses retranchements pour s'avancer vers Lenago; l'espace intermédiaire serait facilement franchi; en laissant de côté le territoire de l'Ou-Ganda, on ouvrirait une route sûre du lac Albert-Nyanza jusqu'à la côte orientale. Au nord et à l'est du lac Baringo est situé le lac Sambourou, dans le voisinage duquel sont des indigènes encore non visités, qui offrent un champ favorable aux entreprises commerciales.

Quant aux produits que la Compagnie se propose d'exploiter d'abord pour développer les ressources des territoires soumis à l'influence anglaise, ce sont surtout l'ivoire, le caoutchouc, des peaux, du copal et d'autres gommes, de la cire d'abeilles, des graines oléagineuses, de l'orseille, etc. Le climat et le sol peuvent produire du thé, du cacao, du tabac, du poivre, du maïs, du sorgho, de la vanille, des épices, du café et d'autres produits des tropiques.

A Mombas, la Compagnie possède un des ports les plus beaux de la côte orientale, et sur le territoire cédé par le sultan se trouve une population demi-civilisée, accoutumée au paiement des taxes et des droits de douanes. La population de Mombas compte environ 15,000 habitants, parmi lesquels vit un état-major assez bien organisé de sujets anglo-indiens, auxquels la perception des droits de douanes est familière. Aussi la Compagnie commencera-t-elle ses opérations sous des auspices plus favorables que celles du Niger ou de Bornéo; elle a déjà à sa disposition

un revenu des douanes auquel elle espère donner un grand développement.

M. G.-S. Mackenzie, un des membres de la Cour des Directeurs, qui a déjà une longue expérience des conditions de l'Orient, vient de quitter l'Angleterre avec un corps choisi d'auxiliaires pour Zanzibar. A son arrivée à Mombas il prendra les ports entre la rivière Wanga et Kipini où sont perçus les droits de douanes ; puis il expédiera à l'intérieur une grande caravane, que l'on organise actuellement. Elle se dirigera vers le lac Baringo, où l'on créera une station bien fortifiée, et d'où des expéditions commerciales seront envoyées vers le nord, l'est et l'ouest. La Compagnie s'efforcera de se concilier les Masai, en vue de les amener à accepter son contrôle. Elle peut s'attendre à éprouver des difficultés dans ses relations avec ces populations belliqueuses et vivant de rapines, qui inspirent la terreur aux tribus de leur voisinage. Il y a cependant une population qui mène la vie pastorale, qui possède de grands troupeaux de vaches et d'ânes, et qui est par conséquent accessible à un système d'organisation qui la priverait de celle de ses possessions qui a le plus de valeur. Quoique de même origine, ils sont divisés en communautés, choisissent leurs propres chefs, — car ils n'ont pas de chefs permanents — sous la surveillance desquels ils font des incursions dans les territoires du voisinage pour en emmener le bétail. La présence de bêtes à cornes dans ce pays est une preuve de l'absence de la tsétsé, l'un des plus grands obstacles aux progrès de la région méridionale, où on la rencontre fréquemment.

Les promoteurs de l'entreprise ne s'imaginent pas que le pays va se transformer tout de suite en un État bien ordonné. Ils ont soigneusement examiné les difficultés nombreuses que l'on rencontrera ; ils désirent seulement marcher paisiblement et lentement dans l'œuvre si digne d'envie qu'ils ont entreprise. Ils reconnaissent pleinement les obligations qu'ils vont assumer ; mais ils ont la confiance qu'à mesure que l'entreprise avancera, que la loi et l'ordre seront établis, le commerce et le progrès se développeront ; que de nouveaux champs plus vastes s'ouvriront aux opérations salutaires et civilisatrices des missionnaires ; que l'institution de l'esclavage sera abolie, et que, sous toutes ces influences, les ténèbres et l'obscurité se dissiperont avec le temps devant la lumière de la civilisation chrétienne.

Comme l'on pouvait le supposer, ce sont bien les marchands d'esclaves qui ont fomenté les troubles de l'**Afrique orientale** équatoriale. Aussi n'est-il pas étonnant que la question de la **suppression de la**

traite dans cette région ait passé au premier plan, et que, parmi les moyens cherchés pour rétablir l'ordre dans les ports dont l'administration a été cédée par convention à l'Angleterre et à l'Allemagne, ce soient ceux qui ont pour but l'abolition de la traite qui attirent le plus l'attention. Les journaux politiques tiennent les lecteurs au courant des négociations poursuivies entre l'Angleterre et l'Allemagne pour la formation du blocus des côtes ; puis avec le Portugal, qui tient à prendre rang parmi les défenseurs de la cause des noirs ; avec la France, au sujet de la reconnaissance du blocus et du droit de visite des bâtiments qui, sous pavillon français, pourraient servir au transport d'esclaves. Nous pouvons nous abstenir de détails sur ces négociations politiques. En revanche nous devons signaler l'extension prise dans les divers pays de l'Europe par le mouvement destiné à gagner partout l'opinion publique à la cause de l'abolition de la traite sur terre et de l'interdiction d'importer des armes de guerre et des munitions. Après l'Angleterre, la France, la Hollande et la Belgique, où les partisans de l'abolitionisme ont constitué des Sociétés anti-esclavagistes, l'Allemagne s'est émue pour cette noble cause en faveur de laquelle une grande assemblée s'est tenue à Cologne, le 26 octobre, dans une des plus vastes salles de la ville, où se pressaient des hommes de tous les partis politiques, de toutes les confessions, de toutes les conditions : supérieurs ecclésiastiques, présidents de gouvernements, magistrats de l'ordre judiciaire, professeurs, commerçants, industriels, sans parler des dames qui, elles aussi, avaient tenu à affirmer leur sympathie pour l'œuvre excellente à laquelle l'Allemagne veut apporter son concours.

Après que les premiers orateurs eurent résumé à grands traits les maux et les hontes que la traite inflige à l'Afrique, si bien nommée par le Dr Schweinfurth « la maison de servitude, » le premier lieutenant Wissmann, qui, deux fois, a traversé le continent noir de l'ouest à l'est, a raconté le contraste saisissant que lui avait offert le même pays dans ses deux voyages, en 1882 et 1886¹. Ensuite le Dr Fabri exposa ce qui a été fait déjà pour l'extinction de la traite par mer, et montra qu'il s'agit maintenant d'attaquer le mal dans sa racine, la traite sur terre et l'esclavage lui-même. Les obstacles mis à l'exportation d'esclaves par mer n'ont ni supprimé, ni adouci le fléau de la traite à l'intérieur de l'Afrique. Dans les derniers temps, les chasses aux esclaves se sont développées et ont pris un caractère encore plus destructeur que précédem-

¹ Voy. p. 272-277 : *Un exemple de l'influence des Arabes dans l'Afrique centrale.*

ment, et cela sous les yeux des Européens, explorateurs ou colons. Le nombre des noirs victimes de la traite s'élève chaque année à plus d'un million. Ce ne sont pas seulement les puissances dont le protectorat s'exerce sur telle ou telle partie du territoire africain, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, qui doivent prendre en main la cause de ceux que l'avidité des chasseurs d'esclaves arrache à leur sol et à leur famille, après avoir pillé leurs habitations, incendié leurs villages, massacré les hommes d'âge mûr et les vieillards et réduit le pays en désert. La question est internationale ; toutes les puissances signataires de l'Acte général de la conférence africaine à Berlin, en 1885, se sont engagées à faire ce qui est en leur pouvoir pour faire disparaître ce fléau. La question est universelle : tout homme, à quelque nationalité, à quelque confession qu'il appartienne, par cela seul qu'il est homme, a le devoir de s'intéresser à cette cause, qui est une question d'humanité, et rien de ce qui est humain ne doit lui demeurer étranger ; celui-là se renierait lui-même, comme homme, qui pourrait dire : cela ne me regarde pas. Les chrétiens surtout doivent s'en préoccuper ; catholiques et protestants, anglicans et luthériens, nationaux et indépendants, tous doivent s'unir pour protester contre le crime des Arabes chasseurs d'esclaves. Il ne s'agit pas d'une croisade contre l'islam, comme au XI^{me} et au XII^{me} siècle, mais d'une guerre contre la traite sur terre.

Sur la proposition du comité d'initiative, l'assemblée vota les résolutions suivantes qui furent adressées au chancelier, prince de Bismarck, et au Parlement allemand :

1° La suppression de la chasse aux esclaves en Afrique, accompagnée de crimes qui déshonorent l'humanité, est un devoir universel, une obligation pour tous les États chrétiens, et la condition préalable absolue de l'abolition réelle de la traite.

2° L'article 6 de l'Acte général de 1885 obligeant toutes les puissances à concourir à l'abolition de l'esclavage et à l'amélioration du sort des indigènes, c'est à l'État du Congo, au Portugal, à l'Angleterre et à l'Allemagne, dont les territoires sont l'objet des incursions des Arabes chasseurs d'esclaves, qu'incombe avant tout le devoir de lutter contre le fléau, et de prendre à cet effet des mesures communes.

3° Nous espérons que, en présence de la rébellion provoquée par les Arabes chasseurs d'esclaves dans l'Afrique orientale, le Parlement maintiendra d'une manière efficace l'honneur du drapeau et les intérêts de l'empire allemand.

4° Si le peuple allemand tout entier, sans distinction de confessions

religieuses ni de partis politiques, appuie cette manière de voir, nous avons la certitude que le concours énergique du Parlement ne fera pas défaut.

Le président du comité anti-esclavagiste qui s'est formé récemment en Allemagne a reçu de M. de Bismarck une lettre qui lui annonce que, de concert avec l'Angleterre, avec l'Italie et avec le Portugal, et probablement aussi avec toutes les puissances signataires de la Constitution de l'État du Congo, l'Allemagne prendra très prochainement des mesures contre le trafic des esclaves.

Une assemblée de plus de 2,000 personnes a eu lieu le 9 novembre à Berlin. Les assistants ont déclaré adhérer aux résolutions votées à Cologne ; ils y ont ajouté des remerciements au gouvernement impérial pour les mesures déjà prises en vue de l'exécution des articles 6 et 9 de l'Acte général du Congo et une cinquième résolution a été votée ; elle est ainsi conçue : Outre les mesures énergiques du gouvernement de l'empire, nous estimons nécessaire de faire appel au concours volontaire de tous, et nous recommandons à cet effet en première ligne l'appui matériel à donner à l'expédition allemande pour secourir Émin-pacha.

Quelle que soit la réserve avec laquelle doivent être accueillies les nouvelles apportées de l'intérieur par les Arabes, nous ne pouvons passer sous silence la dépêche de Zanzibar communiquée aux journaux par l'agence Reuter, et relative à l'**Expédition de Stanley**. En voici le texte complet :

Des courriers arrivant de Tabora apportent des nouvelles directes de l'expédition de Stanley, dont une partie a été rencontrée à la fin de novembre de l'année dernière par des caravanes d'Arabes faisant le commerce avec l'intérieur de l'Afrique, dans la région comprise entre les lacs Albert-Nyanza et Mouta-Nzigué d'une part, et Tabora de l'autre.

Ces Arabes, qui sont arrivés tout récemment à Tabora, à environ 320 kilom. au sud du lac Victoria-Nyanza, avaient rencontré l'arrière-garde de Stanley, à l'ouest du lac Albert-Nyanza et au sud-est de Sanga, au moment même où cette partie de l'expédition se préparait à traverser une série de marais créés par les cours d'eau qui sillonnent cette région. Ces Arabes n'ont pas aperçu Stanley en personne, mais le détachement qu'ils ont rencontré, et qui comptait une trentaine d'hommes, les a informés que Stanley se trouvait à deux jours de marche en avant, et que l'expédition avait enduré de grandes souffrances en traversant d'épaisses forêts où elle ne pouvait pas avancer de plus d'un mille et quart par jour, et qu'en général elle avait eu à surmonter dans

sa marche de nombreuses difficultés et de grandes fatigues. Beaucoup d'hommes de l'escorte avaient disparu ou étaient morts. Quarante d'entre eux avaient été emportés en traversant une grande rivière coulant de l'est à l'ouest. Un des blancs qui accompagnaient la troupe commandée par Stanley lui-même était mort. Quant à Stanley, il avait été obligé de combattre des tribus indigènes qui refusaient de lui donner des vivres.

Le rapport des Arabes ajoute que l'expédition avait fait de fréquentes haltes pour attendre des renforts qui devaient lui arriver du Congo et pour refaire ses provisions qui lui manquaient. Au moment où les Arabes ont rencontré l'arrière-garde, l'expédition s'était remise en marche depuis cinq jours seulement, après une halte de trois semaines, rendue nécessaire par la maladie de Stanley et d'une grande partie de ses hommes qui avaient pris la fièvre. Les Arabes évaluent à 250 hommes la force de l'expédition après les pertes subies.

A ce moment, la santé de Stanley était bonne. Les hommes de l'arrière-garde, qui étaient des Zanzibarites, disaient qu'il avait renoncé à marcher au nord-est, puis directement vers le nord du lac Albert-Nyanza, pour se diriger tout droit au nord, dans l'espoir d'éviter les marais et les régions malsaines qui s'étendent surtout du côté de l'est. Son intention était, après avoir marché un certain temps vers le nord, de prendre une direction oblique vers l'est et de marcher ensuite droit sur Wadelaï, où il espérait arriver 40 ou 50 jours plus tard. D'après les Arabes, l'expédition était encore en assez bon état pour atteindre sa destination à la date indiquée.

Comme le fait remarquer le *Temps*, Stanley devait, d'après ce télégramme, se trouver au sud-est de Sanga, situé par 2° 5' lat. nord, et dans l'E.-N.-E. de l'Arououimi, point de départ de l'expédition. A vol d'oiseau, Sanga est à environ 400 kilom. de l'Arououimi. Pour arriver dans la région comprise entre les lacs Albert-Nyanza et Mouta-Nzigué, Stanley s'est dirigé vers le sud-est, probablement à cause de l'impossibilité de suivre la ligne droite et de continuer directement sur Wadelaï. Ce point est situé par 2°,45' latit. nord, c'est-à-dire à peu près sur le même parallèle que Sanga. Entre les deux localités, il y a près de 300 kilom. à vol d'oiseau.

Une dépêche de Loanda annonce que l'inauguration des 60 premiers kilomètres du **chemin de fer d'Ambaca** a eu lieu le 30 octobre. A ce propos le *Journal do commercio* ajoute que, d'après le rapport du conseil d'administration de la Compagnie, dans toute l'étendue de la

seconde section, les travaux de terrassement touchent à leur fin. Cette seconde section pourra être inaugurée le 31 mars prochain. Quant à la troisième section, une variante est à l'étude, qui rapprocherait de la Coanza le tracé de la ligne. Aussitôt que la décision aura été prise à ce sujet par qui de droit, la construction de cette section sera poussée activement, de façon que celle-ci puisse être ouverte à l'exploitation avant le mois de juin prochain. Les quatrième et cinquième sections seront achevées en juin 1890. Enfin la Société compte ouvrir les trois dernières sections au mois de mai 1891. L'on prévoit que la voie ferrée, pour remplir vraiment le but que l'on s'est proposé, ne devra pas se borner à cette extension-là, et il est probable qu'avant même que la ligne d'Am-baca soit construite en entier, son prolongement aura été décidé jusqu'à Malangé, qui est le point de réunion des grandes caravanes de l'intérieur, le véritable entrepôt des produits de la province, dont la construction du chemin de fer à la côte est appelée à rendre possible l'exportation vers l'Europe.

Après avoir publié un rapport de M. Charmann, directeur des études du **chemin de fer du Congo**, le *Mouvement géographique* résume la question en ces termes : « Actuellement, le travail de reconnaissance et de levé de la direction générale est sur le point d'être terminé. Encore trois ou quatre semaines, et les ingénieurs donneront, sur les bords du Pool, leur dernier coup de lunette. Cent soixante-dix kilomètres ont été levés pendant la première campagne entre Matadi et la Loukounga ; cent cinquante kilomètres viennent de l'être entre la Loukounga et l'Inkissi. Il reste encore l'étude des cent kilomètres environ qui séparent l'Inkissi du Pool. On peut déjà se faire une idée du travail qui attend les constructeurs de la ligne. Il n'y aura que les 25 ou 30 premiers kilomètres qui offriront par places, quelques remblais et déblais assez importants ainsi qu'un certain nombre de travaux d'art, notamment un pont sur la Mpozo. Mais une fois arrivé au delà de cette rivière, à la hauteur de Palaballa, les obstacles disparaissent rapidement pour faire bientôt place à un terrain presque plat s'étendant jusqu'à l'Inkissi. Bref, cette entreprise du chemin de fer des chutes du Congo qui paraissait au début irréalisable sous tous les rapports, se transforme par l'étude en un chemin de fer sans difficultés spéciales, sans tunnels, sans plans inclinés, sans ponts gigantesques, sans remblais géants, sans déblais excessifs, en un simple petit chemin de fer, franchissant les vallées en lacet, et en épousant les contours du terrain, ce qui allongera un peu la voie, mais ce qui, sous le rapport du prix, permettra de rester

dans des limites très ordinaires. Ce qui faisait sourire et hausser les épaules, il y a à peine une couple d'années, est devenu aujourd'hui une certitude : il ne s'écoulera plus longtemps avant que la locomotive siffle au delà de Matadi.

La **Compagnie des magasins généraux du Congo**, s'est constituée, le 20 octobre, à Bruxelles, au capital de 600,000 fr. Elle commencera ses opérations par l'établissement, à mi-chemin de Boma-rive et de Boma-plateau, sur un vaste terrain qui lui a été donné par l'État, d'une grande construction en fer, avec dépendances, qui comprendra : au rez-de-chaussée, des magasins ; au premier étage, un café, deux salles à manger et des salons ; au deuxième étage, des chambres à coucher. Les divers établissements de Boma étant répartis, depuis la rive du Congo jusqu'au plateau, sur une distance de deux kilomètres, il sera construit un petit tramway à vapeur qui les mettra en communication avec l'hôtel et les magasins, et amènera rapidement et facilement à ceux-ci les clients aux heures des repas. L'État du Congo a, dès à présent, pris l'engagement de charger la Société des magasins généraux de la nourriture de ses agents habitant Boma.

Estimant qu'il se passerait bien des mois avant que les chancelleries aient réussi à s'entendre sur le moyen pratique d'organiser l'**interdiction du commerce des armes et de la poudre en Afrique**, et que d'ici là les chasseurs d'esclaves auraient tout le temps de s'approvisionner, S. M. le roi souverain de l'**État indépendant du Congo** a pris, le 11 octobre dernier, une résolution qui lui constitue un titre de plus à la reconnaissance des indigènes africains. Voici, en effet, le décret qu'il a porté :

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la tranquillité publique, du maintien de l'ordre et de la sécurité du commerce régulier, d'interdire provisoirement le transport et le trafic des armes, munitions, poudres et matières explosibles quelconques, dans les régions inférieures de l'État, afin de prévenir les luttes et conflits entre les indigènes et les trafiquants établis dans le pays ;

Considérant qu'il y a un danger public à permettre dans l'État l'introduction et le trafic des armes perfectionnées et de leurs munitions.

Nous décrétons :

Art. 1^{er}. L'introduction et le trafic des armes à feu perfectionnées désignées par le gouverneur général, et de leurs munitions, sont provisoirement interdits dans tout le territoire de l'État.

Art. 2. Le transport et le trafic des armes à feu de toute nature, des

munitions, poudres et matières explosibles quelconques, sont temporairement interdits dans les parties suivantes du territoire de l'État :

a. Sur le haut Congo et ses affluents, en amont du confluent de l'Oubangi ;

b. Dans le bassin du Kassaï.

Art. 3. En cas de contravention constatée, les articles prohibés sont saisis et tenus à la disposition de l'autorité judiciaire.

Art. 4. Le gouverneur général peut accorder, dans des cas exceptionnels, l'autorisation de transporter et de vendre dans l'État et les contrées ci-dessus désignées les armes et munitions dont l'introduction, le transport et le trafic, sont prohibés ; cette autorisation doit être donnée par écrit dans chaque cas spécial.

Art. 5. Quiconque commettra ou laissera commettre par ses subordonnés des infractions au présent décret, ainsi qu'aux arrêtés d'exécution, sera puni de 100 à 1000 francs d'amende et de servitude pénale n'excédant pas trois mois, ou de l'une de ces peines seulement. La confiscation des marchandises saisies sera ordonnée conformément à l'article 79 du Code pénal, etc.

Donné à Bruxelles le 11 octobre 1888.

(S.) LÉOPOLD.

Notre ami, M. le missionnaire **Châtelain**, nous écrit pour nous confirmer la nouvelle de la mort du Dr **Summers**, à Loulouabourg, le poste missionnaire le plus avancé dans l'État du Congo. Dans une avant-dernière lettre, il disait qu'il ne pouvait plus espérer vivre beaucoup de jours ; il se plaignait d'avoir été laissé seul sur la brèche ; dans la dernière, tout en appelant auprès de lui son ami, M. Châtelain, il reconnaissait que celui-ci ne pourrait pas arriver à temps. Ce qui le préoccupait, c'était la crainte que ses travaux de pionnier : concessions de terrain, construction, bétail, collections, etc., ne fussent perdus en l'absence d'un ami qui en prît possession. M. Châtelain espère que le lieutenant Le Marinel, de l'État du Congo, fera le nécessaire pour que tout ce qui appartenait à la mission soit remis à qui de droit. L'opuscule Karivulu qu'il a rédigé pour les indigènes de Malangé a été bien accueilli ; un des noirs de cette localité lui a adressé un billet en *kimboundou*. Deux fils du roi du Congo, Don Pedro V, ont été présentés au roi Don Luiz de Portugal, par M. Capello, gouverneur d'Angola.

On a distribué à la Chambre des députés un projet de loi concernant la création d'un **service maritime postal entre la France et la côte occidentale d'Afrique**. Les départs auraient lieu alternati-

vement chaque mois du Havre et de Marseille. Le *Journal commercial et maritime* indique les dispositions principales du cahier des charges : l'itinéraire obligé pour les départs du Havre serait : Lisbonne, Dakar, Konacry, cap Palmas, Grand Bassam, Kotonou, Benito, Libreville, Loango. L'entrepreneur pourrait, à la condition de ne rien changer aux époques réglementaires de départ, faire des escales intermédiaires ou prolonger la ligne, soit jusqu'au cap de Bonne-Espérance, soit jusqu'à *certaines ports d'Europe*, mais sans que ces parcours supplémentaires pussent donner lieu à aucune subvention. La subvention serait calculée sur le nombre de milles parcourus dans l'itinéraire obligé. L'entrepreneur devrait desservir le Gabon par un service annexe, correspondant chaque mois à l'île du Prince avec les paquebots portugais ; il devrait, en outre, desservir par les services annexes, les postes et les centres commerciaux établis ou à établir sur les côtes du Gabon et du Congo, ainsi que sur les rivières navigables de la région. Deux navires seraient affectés à ces services connexes dont les détails seraient réglés par l'autorité locale. Le cautionnement serait de 100,000 francs en numéraire, rentes ou hypothèques maritimes. La vitesse minima devrait être de 10 nœuds, soit aux essais de 11 nœuds et demi et de 8 nœuds et demi pour les services annexes. Des dispositions sont prises pour empêcher que le commerce étranger ne soit favorisé au détriment du commerce français. Le service principal devrait commencer le 1^{er} décembre 1889.

Une correspondance reçue de la côte occidentale d'Afrique à Liverpool signale de graves désordres commis à **Okrika**, île située à 80 kilom. en amont de la **rivière Bonny**, et comprise dans la sphère du protectorat britannique. Au mois de septembre dernier une partie de la tribu des Ogonis, peuplade autrefois puissante, mais aujourd'hui décimée par les factions, fit appel à l'intervention du roi et des chefs d'Okrika, dans une querelle intérieure qu'ils avaient entre eux à propos du marché des huiles que les Okrikans ont intérêt, comme intermédiaires, à maintenir ouvert et libre. Ils répondirent donc à l'appel qui leur était fait, en avertissant leurs adversaires qu'ils viendraient au secours des premiers si les hostilités éclataient. Sans tenir compte de l'avertissement, les Ogonis hostiles attaquèrent les alliés des Okrikans, au moment où ils revenaient du marché, leur tuèrent un chef, leur firent de nombreux prisonniers et leur enlevèrent une quantité de marchandises. Alors les Okrikans combinèrent avec leurs alliés une vengeance terrible. Sous prétexte d'une conférence amicale pour régler le diffé-

rend, on prit un rendez-vous où tous les Ogonis rebelles qui s'y étaient rendus, furent traîtreusement arrêtés et conduits à Okrika, où ils furent massacrés et mangés. On fit ensuite une razzia dans les villages demeurés sans défense et d'horribles atrocités furent commises. Le consul britannique se rendit de suite sur les lieux et somma les Okrikans de délivrer cinq des prisonniers qui avaient échappé au carnage, ce qui fut refusé. Il convoqua à bord du vapeur qui l'avait amené le roi et les chefs; ils refusèrent d'obéir, en offrant de se rendre à une entrevue sur terre, ce que le consul accepta. On lui rendit dix des survivants dans un état déplorable. Enfin une amende de cent barils d'huile de palme fut exigée par le consul.

Depuis que le gouvernement de l'empire allemand a porté son attention sur les territoires qui s'étendent en arrière du **pays de Togo**, l'exploration de cette région a fait d'importants progrès. Le capitaine von François a heureusement terminé son excursion dans la contrée comprise dans le grand coude du Niger. Le 19 avril, il est arrivé à Surma dans le territoire de Mosi, par 11° 28' lat. nord, en passant par Kpandou, Salaga, Jendi et Gambaga, et en traversant, près de Boupéré, le cours supérieur du Volta qui n'est plus navigable, mais a encore 80 m. de large. De Gambaga, prenant une direction S.-O., il s'est rendu par Nantong au Volta et à Salaga, et a regagné la côte à Aneho (Petit-Popo), en passant par Adeli. Là, il rejoignit le Dr L. Wolf, qui a fondé, au commencement de mai, sur le mont Adado, la station de Bismarcksbourg; il atteignit ce point en passant par la partie orientale du pays de Togo, à Atakpamé, qui, depuis sa destruction par le Dahomey a perdu son importance d'autrefois. Le Dr Wolf a heureusement pu transporter à sa station un baromètre à mercure, en sorte que ses mensurations acquièrent un degré d'exactitude que n'a atteint aucune des nombreuses mesures prises dans l'Afrique équatoriale. Le Dr Henrici a beaucoup exagéré la hauteur du mont Agomé. Le commissaire impérial, von Puttkammer a fait en mars une excursion dans le territoire français limitrophe jusqu'au cours inférieur du Mono, et plus tard il a exploré le pays d'Agotimé à l'ouest jusqu'au pied de la montagne. Les trois explorateurs s'accordent à dire que le pays en arrière de Togo offre une perspective favorable aussi bien pour la culture des terres que pour le commerce; le terrain étant montueux, les conditions climatologiques en sont sensiblement plus salubres qu'à la côte. Le rapport du capitaine von François, surtout, fera connaître un vaste pays entièrement inexploré. Il y a deux ans Gottlieb Ad. Krause l'a traversé, malheureuse-

ment il n'a pas pu se décider à rédiger un rapport suffisant d'après les levés qu'il avait faits.

M. Treich-Laplène qui, comme nous l'avons annoncé, a pris la direction de l'expédition de secours que le **capitaine Binger** attend à **Kong**, se trouvait le 12 septembre à Diangui, grand village de 2,000 habitants, à une centaine de kilomètres de l'embouchure de la rivière Bia. Il écrit de là les lignes suivantes, publiées dans le *Moniteur des Colonies* :

« Diangui, le 12 septembre 1888.

« Cette fois je suis en plein sur ma route pour Kong et, si tout va bien, il y a chance pour que je sois près de M. Binger vers le 10 octobre. Mon départ a été assez long à organiser; cependant, le 9, j'ai eu mon personnel au complet à Kingaboo, d'où je suis reparti le 10. J'ai déjà eu bien des ennuis, ces braves noirs sont très exigeants; ils tâchent toujours de soutirer le plus possible au blanc. Bref, sans m'égarer dans le détail, voici l'organisation de mon convoi, qui compte : 2 interprètes; 9 tirailleurs assiniens; 4 de mes familiers; 59 porteurs, en tout 75 hommes. Notre armement se compose de dix revolvers et de dix fusils; la pacotille de tissus riches : soie, velours et passementeries; de corail, tabac, argent monnayé et poudre; de tissus ordinaires, indiennes et guinées. Les vivres destinés à M. Binger consistent en biscuit, riz, lait, bouillon, quelques toniques et conserves de choix. Le bruit est venu, il y a déjà quelque temps, qu'un blanc se trouvait à Kong et qu'un de ses gens était mort. Je n'aurai guère de nouvelles avant d'être au Boudougou. Là, je devrai laisser mon convoi pour me porter seul, avec trois ou quatre fidèles, au-devant de M. Binger; car, lorsque j'ai demandé des hommes à Acasamadou pour aller à Kong, il m'a répondu que ses relations ne s'étendaient pas au delà du Boudougou et qu'il ne répondait pas de ce qui pourrait arriver, qu'il ne voulait par conséquent pas que j'emmenasse ses hommes plus loin. Cela a même apporté des retards à l'organisation de ma troupe. Je ne sais donc encore ce qui m'attend là-haut. Quoi qu'il en soit, je pars bien résolu à retrouver et à ramener le capitaine Binger.

« *P.-S.* — Je viens d'avoir un palabre avec mes porteurs, qui me menacent de m'abandonner si je ne diminue leurs charges. »

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le journal la *Kabylie* annonce qu'une nouvelle Compagnie de transports maritimes à vapeur a installé une agence à Bougie. Il y a maintenant quatre Compagnies qui fréquentent ce port.

La Compagnie du chemin de fer de Bone-Guelma vient de remettre au gouvernement tunisien, pour être soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'avant-projet des lignes suivantes :

1° Ligne de Tunis à Hammamet et Nebeul;

2° Ligne de Tunis à Sousse et de Tunis à Kairouan par la presqu'île du Cap Bon;

3° Ligne de Tunis à Sousse et de Tunis à Kairouan par Zaghouan.

En 1880, la Compagnie avait déjà remis au gouvernement l'avant-projet de la ligne destinée à relier Bizerte à Tunis, Djedeïda et Mateur.

Une dépêche de Tunis annonce que, dans l'intérieur de la Régence, on a découvert de vastes cavernes renfermant des gisements de guano fort riches en azote. Un industriel français les a mis en exploitation et a déjà commencé à expédier à Marseille. Divers particuliers connaissent d'autres gisements qui sont une nouvelle source de richesse pour le pays et un aliment de trafic avec Marseille.

Le sultan ayant donné son adhésion définitive à la convention de Suez, telle qu'elle était sortie des négociations, sans aucune modification, sans adjonction d'aucun protocole, les représentants des puissances à Constantinople ont signé la convention au nom de leurs gouvernements respectifs. Dès maintenant le canal est à l'abri de tous les accidents de guerre, pour autant du moins que cela peut dépendre de la garantie contenue dans un traité européen.

D'après des nouvelles reçues de Bengasi, les partisans du mahdi ont pénétré dans le Ouadaï, à l'ouest du Darfour, et ont attaqué la capitale dont ils se sont emparés. Le sultan s'est enfui sur le mont Ghiré.

La *Gazette diplomatique* annonce que le comte Antonelli est parti pour le Choa, chargé d'une mission auprès du roi Ménélik. A en croire ce journal, l'Italie l'appuierait pour qu'il obtînt la succession du Négous qui n'a pas d'héritier direct, et, devenu roi, Ménélik reconnaîtrait le protectorat de l'Italie sur l'Abyssinie.

Le lieutenant Swaine, chef de l'expédition anglaise de secours pour Émin-pacha, a quitté Zanzibar le 18 octobre pour se rendre à Mombas, d'où commencera sa marche vers l'intérieur.

Le comte Teleki a découvert, au nord du lac Baringo, un nouveau grand lac, nommé par les indigènes le Basson-Aros; il s'étend du 2° au 5° latitude nord; deux rivières, l'une au nord, l'autre au sud, lui apportent le tribut de leurs eaux.

La Société des missions des Universités, dont les stations sont situées dans l'Afrique orientale tropicale, a été officiellement informée que, par suite de l'intervention prochaine des puissances européennes contre les trafiquants d'esclaves, il est désirable que tous les Européens reviennent des stations de l'intérieur.

Le consul général d'Angleterre à Zanzibar a interdit à ses nationaux de passer des contrats avec des propriétaires d'esclaves pour faire travailler ces derniers directement ou par l'intermédiaire de leurs maîtres.

La Turquie ayant demandé de participer au blocus des côtes de Zanzibar pour combattre la traite, l'Allemagne et l'Angleterre ont réservé leur réponse, leurs

conventions portant formellement qu'il s'agit d'une action des puissances chrétiennes contre l'esclavage.

Le cardinal Lavigerie s'est rendu à Rome pour s'entretenir avec Léon XIII de l'opportunité de provoquer une conférence internationale pour amener les gouvernements européens à tenter, par une action commune, d'abolir l'esclavage en Afrique. La somme de 300 000 francs donnée par Léon XIII a été répartie entre les divers comités de Paris, Londres, Cologne, Madrid et Rome.

M. Horace Waller a proposé qu'une canonnière anglaise fût installée sur le lac Nyassa pour s'opposer au passage des caravanes d'esclaves à travers le lac.

Une troupe de Ma-Tébélé a pénétré chez les Ma-Choukouloumbé, au nord du Zambèze. Elle a ramené des provisions, des bestiaux, etc., y compris les ânes que les Ma-Choukouloumbé avaient dérobés à M. Selous.

En 1887 l'exportation de l'or du Transvaal a été de 6,250,000 francs, tandis que pour les six premiers mois de cette année-ci seulement elle s'élève à 12,500,000 francs.

Outre Cameroun, chef-lieu de la colonie allemande, la ville de Victoria, située également dans le territoire du protectorat allemand, a été dotée d'un bureau de poste ouvert à l'échange des colis postaux jusqu'au poids de 5 kilogrammes.

Le Dr E. Zintgraff a poussé ses reconnaissances dans les environs de la station de Barombi, jusqu'au bord du fleuve Calabar; le 6 août, il se trouvait à Ntok-Difang, dans le territoire des Banjang. L'expédition du premier lieutenant Kund, qu'a rejointe, après la guérison de ses blessures, le lieutenant Tappenbeck, était, à la fin de juillet, sur le point d'ériger une station fortifiée près des chutes Edea, sur le Sannaga.

En réponse à une interpellation relative à la Royal Niger Company, sir James Fergusson, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, a déclaré que cette Compagnie n'impose pas de droits sur les marchandises importées par mer dans la Brass-River ni dans aucun affluent du Niger, et qu'elle n'en impose pas davantage sur les marchandises exportées.

L'empereur du Maroc a adressé aux représentants des puissances étrangères une circulaire dans laquelle il exprime le regret que la conférence qui devait se réunir à Madrid n'ait pas eu lieu. Il demande que les membres du corps diplomatique à Tanger remettent chaque année la liste de leurs nationaux respectifs au ministre des affaires étrangères, qui la communiquera aux gouverneurs de province. L'empereur espère que beaucoup de difficultés pourront être ainsi évitées.

LE PROGRÈS EN TUNISIE

Sir R. Lambert Playfair, consul général d'Angleterre à Tunis, a rendu compte à la section géographique de l'Association britannique, réunie à Bath, de la condition de la Tunisie depuis que la France l'a